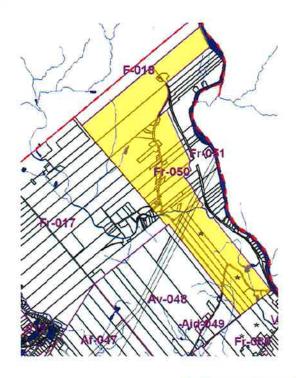


## RÈGLEMENT MUNICIPAL

**Avis public** est par la présente donné aux personnes intéressées de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges :

- Que le Conseil municipal, à une séance tenue le 13 août 2018, a adopté le projet de règlement suivant :
  - #18-743 modifiant le règlement de zonage (règlement nº 15-674) concernant la transformation et l'entreposage extérieur du bois de chauffage dans la zone FR-050;
- Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le 4 septembre 2018 à 20 heures, au 33 rue de l'Église en la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges. L'objet de cette assemblée est de consulter la population sur ce règlement;
- Que le projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité située au 33, rue de l'Église à Saint-Ferréol-les-Neiges, au bureau du secrétaire-trésorier;
- Que les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau du secrétaire-trésorier;
- Que le projet de règlement #18-743 contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire. Cette disposition s'applique à la zone FR-050.



Donné à Saint-Ferréol-les-Neiges, le 17 août 2018

**Avis numéro : 2018-52** 

Martin Leith Secrétaire-trésorier

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, Martin Leith, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil :

- 1. Hôtel de ville
- 2. Caisse Desjardins de la Côte-de-Beaupré
- 3. Église
- 4. Marché du village Dany Drouin
- 5. Marché Mont-Ste-Anne
- 6. Garage Daniel Morency

le 17 août 2018, entre 8 heures et 16 heures 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat, le 17 août 2018.

Martin Leith Secrétaire-trésorier